



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Ministères et secrétariats d'Etat : publications

Question écrite n° 15153

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon demande à M le ministre des départements et territoires d'outre-mer de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de prendre des dispositions tendant à l'insertion des informations ou données politiques, économiques, sociales et culturelles des départements et territoires d'outre-mer dans les brochures ou documents édités par les différents ministères et établissements publics de l'Etat.

Texte de la réponse

Reponse. - La prise en compte des collectivités d'outre-mer dans les brochures et les documents édités par les différents ministères et établissements publics de l'Etat fait partie des préoccupations du ministre des départements et territoires d'outre-mer. A cet égard, l'expérience montre que la poursuite d'un tel objectif suppose la plupart du temps une intervention en amont sur le système de production de statistiques des ministères et des établissements concernés pour que ceux-ci prennent en compte également les collectivités d'outre-mer dans leurs productions, en particulier lorsque les séries statistiques reposent sur l'exploitation de documents administratifs ou lorsque les enquêtes comportent des résultats au niveau des collectivités régionales et infraréionales. Une telle démarche est poursuivie avec constance par les pouvoirs publics et des progrès significatifs ont été obtenus ces dernières années, notamment dans les secteurs de l'agriculture, du travail, de l'emploi, de l'éducation, des finances, des collectivités locales, des statistiques fiscales, etc Plus récemment l'institut national de la statistique et des études économiques a décidé de faire prendre en compte les départements d'outre-mer par les différents départements de l'Institut, ce qui débouchera à terme sur une insertion de données statistiques intéressant les DOM dans les publications de l'INSEE.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr•](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15153

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : départements et territoires d'outre-mer et porte parole du gouvernement

Ministère attributaire : départements et territoires d'outre-mer et porte parole du gouvernement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 juillet 1989, page 2984